

Vous avez dit dialogue social ?

Le calendrier des concours du MCC fait apparaître **deux recrutements sans concours pour la catégorie C**, l'un dans le corps des adjoints administratifs, l'autre dans le corps des adjoints d'accueil de surveillance et de magasinage.

Cette procédure, déjà mise en place *après consultation des organisations syndicales du MCC*, se met cette fois en place **dans le plus grand silence**.

Le bureau des concours a indiqué que ce recrutement exceptionnel réservé aux chômeurs ne nécessiterait que le dépôt d'un cv et d'une lettre de motivation, la limite des dépôts de candidature étant fixée le 29 janvier 2010 pour une admission en mars 2010 (adjoints administratifs) et le 30 avril 2010 pour une admission en juin 2010 (adjoints d'accueil de surveillance et de magasinage).

Un responsable de la DAG nous a précisé que **le nombre de postes pourrait se situer autour de la dizaine**. Devant notre étonnement dû à l'absence d'information à ce sujet, la réponse fut la suivante : « *À ma connaissance, nous n'avons pas été saisis par les OS d'une demande d'information préalable au lancement d'une procédure de concours* » et « *il est tout à fait possible, à leur demande, d'informer les OS du calendrier des concours une fois celui ci arrêté, sachant qu'il peut être remis en question en fonction d'éléments budgétaires et/ou de l'exécution du schéma d'emploi du ministère.* »

Ce type de réflexion est **une parfaite illustration de l'absence de dialogue social qui prévaut au MCC**. Il y a pourtant pléthore de réunions dites « d'information » où rien n'est négociable... Celle-là nous avons dû la rater « à l'insu de notre plein gré » !

Sur le fond, nous sommes pour le développement de l'emploi public car trop de missions ne sont plus assurées, et cela contribue à réduire le chômage.

Cependant, plusieurs problèmes se posent :

- **quels seront les critères pour retenir les candidats ?** et après (sur le plus long terme) si le niveau d'études ou de qualification de ces personnes est plus élevé que celui de la majorité du corps, ils passeront avant d'autres agents qui sont bloqués. Bien sûr on nous dira que cela n'arrivera pas, mais souvenons-nous que c'est déjà arrivé lors de tours extérieurs des techniciens de recherche (ce n'est qu'un exemple parmi d'autres) ;
- **pourquoi augmenter encore le nombre d'agents de catégorie C qui n'auront pas de carrière, au lieu d'ouvrir des postes en catégorie B ?** Il manque en grand nombre des postes de catégorie B pour assurer un avenir professionnel aux agents de catégorie C déjà bloqués dans leur carrière et assumant actuellement des fonctions de B sans la juste rémunération équivalente. Et ce n'est pas le nombre de postes B ouverts à l'examen professionnel qui va résoudre le problème : seulement 9 pour la dernière année, au lieu des 12 prévus !

Nos organisations sont pour une vraie politique de l'emploi public qui ouvre sur de véritables perspectives d'évolution professionnelle.